



# LIGUE HAUTS-DE-FRANCE DE TENNIS DE TABLE

Siège : 32 rue d'Abbeville, 59400 CAMBRAI

☎ : 03 27 79 67 00 @ : [contact@liguehdftt.fr](mailto:contact@liguehdftt.fr) - 🌐 <https://liguehdftt.fr>

Pôle de Beauvais : BP 90966 60009 BEAUVAIS CEDEX

☎ : 06 24 63 23 63 @ : [contact.sportif@liguehdftt.fr](mailto:contact.sportif@liguehdftt.fr)

## COMMISSION SPORTIVE RÉGIONALE

Jacques DESCHAMPS  
Responsable de l'épreuve régionale  
☎ 06.15.06.00.71  
✉ [papadesch07@yahoo.com](mailto:papadesch07@yahoo.com)  
Réf. 35-BT-Echelon-régional-CFV

Beauvais, le 24 décembre 2025

**Convocation aux joueuses et joueurs des clubs concernés**  
s/c des Correspondants

### Échelon Régional du Championnat de France Vétérans

Date : **Dimanche 1<sup>er</sup> février 2026**

Juge Arbitre : HEYMAN Christophe ☎ 06.71.73.21.91 ✉ [christophe.heyman@wanadoo.fr](mailto:christophe.heyman@wanadoo.fr)  
Juge-Arbitre adjoint : WAGNER Benoit ☎ 06.89.14.88.50 ✉ [benoit.wagner@laposte.net](mailto:benoit.wagner@laposte.net)  
Délégué : BAUDRY Olivier ☎ 06.78.48.86.05 ✉ [baudryoliv@sfr.fr](mailto:baudryoliv@sfr.fr)

Lieu :Complexe du Fort Minique, 2 Rue du Fort Minique - 59300 VALENCIENNES

Horaires : information à venir

**Retour des confirmations de participation :** le plus tôt possible et avant le mardi 13 janvier 2026 dernier délai.

La participation financière à l'échelon Régional est de **9,00€** par joueur(se) qualifié(e) (modalités en page suivante)

Le bulletin de confirmation de participation est à retourner au Pôle de BEAUVAIS  
**UNIQUEMENT** par courriel à [contact.sportif@liguehdftt.fr](mailto:contact.sportif@liguehdftt.fr).  
(les confirmations par téléphone ne seront pas pris en compte)

**Merci de n'utiliser que ce document Excel et de ne pas modifier l'extension du fichier.**

Sur ce bulletin, il vous suffit d'indiquer :

- le **n° de votre club** (**cellule B11**) : les qualifié(e)s et remplaçant(e)s apparaissent dans le tableau du dessous.
- la participation (**OUI** ou **NON**) de vos joueurs et joueuses qualifiés et remplaçants (**cellules de la colonne F**)
- la **date du virement** effectué (**cellule F33**) ou de votre **chèque** (**cellule F35**)

merci de bien respecter cette consigne et de ne rien indiquer d'autres que les termes **OUI** ou **NON**.

En cas de non respect, le calcul de la participation à régler ne pourra se faire.

Si votre club opte pour la solution du paiement par virement, merci de bien vouloir indiquer dans le libellé votre numéro de club suivi des lettres CFV (ex : « 07021234-CFV »)

Si votre club opte pour le paiement par chèque, merci de bien vouloir le faire parvenir à :

Ligue Hauts-de-France de Tennis de Table - BP 90966 - 60009 BEAUVAIS Cedex  
(uniquement le chèque, le bulletin devant être retourné par courriel à [contact.sportif@liguehdftt.fr](mailto:contact.sportif@liguehdftt.fr))

L'épreuve est jouée avec des balles Nittaku \*\*\*.

Les maillots blancs sont interdits.

La tenue sportive est exigée dans l'aire de jeu.

Toute absence le jour de l'épreuve qui n'aura pas été avisée sera sanctionnée financièrement.

Les quotas par tableaux et par Comités :

CATEGORIES		AISNE CD02	NORD CD59	OISE CD60	PAS-DE- CALAIS CD62	SOMME CD80	TOTAL
V40-V45 M	participants	15	33	20	15	15	98
	qualifiés	4	8	4	4	4	24
V50-V55 M	participants	25	34	18	17	11	105
	qualifiés	6	8	4	4	2	24
V60 M	participants	9	18	10	12	5	54
	qualifiés	4	8	5	5	2	24
V65 M	participants	6	6	18	7	4	41
	qualifiés	2	2	7	3	2	16
V70 M	participants	6	8	4	2	6	26
	qualifiés	4	5	2	1	4	16
V75 M	participants	3	5	4	2	1	15
	qualifiés	3	5	4	2	1	15
V80 M	participants	1	4	0	2	3	10
	qualifiés	1	4	0	2	3	10
V85 M	participants	0	1	1	0	0	2
	qualifiés	0	1	0	0	0	1
V90 M	participants	0	0	0	0	0	0
	qualifiés	0	0	0	0	0	0
V40-V45 D	participantes	3	6	4	8	3	24
	qualifiées	2	4	3	5	2	16
V50-V55 D	participantes	7	7	4	2	1	21
	qualifiées	5	5	4	1	1	16
V60 D	participantes	2	1	0	0	1	4
	qualifiées	2	1	0	0	1	4
V65 D	participantes	2	0	1	1	0	4
	qualifiées	2	0	0	1	0	3
V70 D	participantes	0	0	0	0	0	0
	qualifiées	0	0	0	0	0	0
V75 D	participantes	0	0	0	1	0	1
	qualifiées	0	0	0	1	0	1
V80 D	participantes	0	0	0	0	0	0
	qualifiées	0	0	0	0	0	0
V85 M	participantes	0	0	0	0	0	0
	qualifiées	0	0	0	0	0	0
V90 M	participantes	0	0	0	0	0	0
	qualifiées	0	0	0	0	0	0

## VI.105 - Qualification pour l'échelon national

- a) Sont qualifiés pour le championnat de France national :
  - d'office : le champion du monde ou d'europe ou de France vétérans de la saison précédente et les anciens champions de France des catégories seniors messieurs et seniors dames ;
- b) Pour les autres qualifiés, la participation au championnat régional est obligatoire.
 

Suite à l'échelon régional, sont qualifiés pour les ligues métropolitaines :

  - deux qualifiés par ligue pour les tableaux de 48 joueurs ou joueuses ;
  - un qualifié par ligue pour les tableaux de moins de 48 joueurs ou joueuses.

Suite à l'échelon régional, sont qualifiés pour les ligues des Outre-mer :

  - un qualifié par ligue.

Le reste des qualifiés, dans la limite des places disponibles, est déterminé par une inscription « libre » à la période selon les modalités définies par la commission sportive fédérale sur l'espace dédié, pour chacune des **dix-huit** catégories.

Sur demande **pour à partir** de la catégorie **V5 V80**, la commission sportive fédérale peut attribuer des dérogations aux joueurs pour participer aux championnat de France vétérans.
- c) Les participants ne peuvent évoluer que dans leur catégorie.